

**Direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône**
PÔLE GESTION PUBLIQUE
Division Missions Domaniales
Pôle d'Évaluations Domaniales
52, Rue Liandier
13008 MARSEILLE
Mél. : drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Marseille, le 29 mars 2023

La directrice régionale des Finances publiques

à

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Affaire suivie par : Alain BARSELO
alain.barselo@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 04 91 09 60 84
Réf.OSE:2023-13047-21019 /DS : 11840088
dossier antérieur : 2022-13047-21472/DS :8158689

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis 2022-13047-21472 du 5/4/2022

Par une saisine du 16/3/2023, vous sollicitez la prorogation de l'avis fixant à 350 euros la valeur vénale de la parcelle DH 361 d'une surface de 5m² et localisée chemin des Arcades , quartier le Ranquet à Istres

L'avis en votre possession est valide jusqu'au 5/4/2023

Compte tenu des caractéristiques du bien consistant en un renforcement dans le mur de la propriété limitrophe appartenant à M LEMAIRE et dont la valeur n'a manifestement pas vocation à s'apprécier , **la valeur vénale de 350 euros est reconduite**

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour la directrice régionale des Finances publiques et par délégation,

Alain BARSELO , inspecteur des Finances Publiques



Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.